

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 3 avril 2015 à 20 h 30**  
**en Mairie de Dommartin-les-Remiremont**  
**Salle du Conseil**

**Procès-verbal**

L'an 2015, le 3 avril à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LOUIS Catherine en l'absence de Monsieur POIRSON René, Maire empêché, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 mars 2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 mars 2015.

**Présents :** M. Jean Pierre DIDIER, M. Jean MANSOURI, M Christophe GRAVIER, Mme Catherine LOUIS, Mme Annette MAISON, Mme Isabelle GEORGES PY, M Régis MOREAU, M Bruno DERVAUX, M Laurent FRANCOIS, Mme Vanessa GRANDEMANGE, Mme Laetitia HERROUIN, Mme Anne Claire CAUSIN, Mme Tiffany DE SANTA, Mme Anne Marie MOUREY, M Jean jacques ROSAYE, M. Guillaume COMBES

**Excusés avant donné procuration :** M René POIRSON à Mme Catherine LOUIS, Mme Monique DAVAL à M Jean-Jacques ROSAYE

**A été nommée secrétaire :** Mme Laetitia HERROUIN

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis Rue de la Brasserie appartenant à Mr Francis Valdenaire
- La vente d'un terrain sis Rue de la Brasserie appartenant à la Société Frenot Kullmann
- La vente d'un immeuble sis 93 rue sous la Voie appartenant à Mme Jacqueline PERRIN

**Programme voirie 2014 - Travaux d'entretien et de renforcement de voirie**

**Rue des Xaty, Rue de la Croisette, Rue de la Rochotte**

Marchés passés avec les entreprises suivantes

<b>Lots</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>CP ville</b>
LOT N°1 –VRD	Entreprise VALDENAIRE	70440 SERVANCE
LOT N°2 – DEMOLITION GROS ŒUVRE	PEDUZZI TP	88120 SAINT AME
LOT N°3 - SERRURERIE	PEDUZZI TP	88120 SAINT AME

Sur le lot n°1 => 4 offres ont été reçues

Sur le lot n°2 => 1 offre a été reçue

Sur le lot n°3 => 2 offres ont été reçues

# AFFAIRES COMMUNALES

## 1. Ressources Humaines

### Congés annuels

Création de postes en vue du remplacement du personnel des services techniques (un poste) et administratifs (un poste) pendant les congés annuels.

Le conseil vote la création des deux postes à l'unanimité.

## 2. Finances et Affaires Economiques

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 mars pour préparer les sujets ci-dessous énumérés.

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 sont présentés au Conseil.

Avant de passer à l'approbation de ces comptes, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire se retire et cède sa place au doyen de l'assemblée.

Le doyen rappelle la concordance entre les comptes administratifs d'une part, les comptes de gestion du Trésor d'autre part.

**Le conseil adopte les comptes administratifs et les bilans annuels à l'unanimité, par votes successifs, pour l'exercice 2014 :**

- *Comptes Administratifs*
- *Affectation des résultats*
- *Comptes de gestion du Receveur Municipal*
- *Bilans annuels : Acquisitions et cessions immobilières, marchés, formations*

### **BUDGET COMMUNE**

#### **Section d'exploitation**

Total des dépenses	1 235 907.90
Total des recettes	2 953 523.14
Résultat	1 717 615.24
Affectations	21 552.18
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>1 696 063.06</b>

#### **Section d'investissement**

Total des dépenses	835 609.55
Total des recettes	1 328 057.37
Résultat	492 447.82
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>492 447.82</b>

### **EXPLOITATION FORESTIERE**

#### **Section d'exploitation**

Total des dépenses	393 075.75
Total des recettes	676 719.34
Résultat	283 643.59
Affectations	17 348.32
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>266 295.27</b>

#### **Section d'investissement**

Total des dépenses	38 786.58
Total des recettes	74 438.26
Résultat	35 651.68
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>35 651.68</b>

## **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Section d'exploitation**

Total des dépenses	152 122.19
Total des recettes	227 091.97
Résultat	74 969.78
Affectations	19 739.77
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>55 230.01</b>

### **Section d'investissement**

Total des dépenses	69 716.81
Total des recettes	72 377.04
Résultat	2 660.23
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>2 660.23</b>

## **SERVICE DES EAUX**

### **Section d'exploitation**

Total des dépenses	118 196.67
Total des recettes	192 921.44
Résultat	74 724.77
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>74 724.77</b>

### **Section d'investissement**

Total des dépenses	165 392.73
Total des recettes	428 273.41
Résultat	262 880.68
<b>Report sur budget primitif 2015</b>	<b>262 880.68</b>

## **Vote des participations Syndicales**

Le montant des participations syndicales, s'élevant à 30 782,42 € est voté à l'unanimité.

## **Vote des subventions communales**

Le montant des subventions accordées, soit 17 276 € est voté à l'unanimité.

Détail :

Les Genévriers du May	350.00
Comité d'Accueil Vermeil	4 000.00
Légion Vosgienne	130.00
La Détente	105.00
Football club	1 450.00
Couleur Récré	500.00
Saltimbanque	2 000.00
Association Familiale	350.00
Batterie fanfare l'Etendard	1 100.00
A.F.N.	54.00
Les Cavaliers de la Licorne	300.00
Amicale du Personnel Communal	1 950.00
Association Dommartin, Histoire et Patrimoine	400.00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	60.00
Association pour le don de sang bénévole	120.00
Prévention routière	150.00
Office du Tourisme 1,50 €/habitants	2 835.00
Voyages scolaires	
Ecole élémentaire : 6 € par élève	690.00
Ecole maternelle : 6 € par élève	432.00
Subvention à la BCD des écoles	300.00

## Vote des tarifs communaux de toutes natures

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs proposés. Ils sont consultables en Mairie.

## Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal n'applique aucune augmentation des taux

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit</i>
Taxe d'habitation	21.32	450 065
Taxe foncière bâti	13.72	183 985
Taxe foncière non bâti	30.49	19 453
Cotisation foncière des Entreprises :	18.84	22 137
		Total 675 640 €

Les taux des taxes sont votés à l'unanimité.

## Vote du budget primitif

Jean-Jacques ROSAYE souhaite faire une intervention par rapport au budget général de la commune. Du fait des décisions passées, il constate qu'au cours de l'année et pour l'avenir nous avons un report de 2 188 510 euros, ce qui est confortable pour la commune (représente un peu plus d'un an de trésorerie). Mais il regrette que ce report ait été financé et augmenté depuis ces cinq dernières années grâce à de l'emprunt qui coûte et pour une trésorerie qui ne rapporte rien. Les annuités sont en augmentation de 230 000 à 290 000 euros et celles-ci ne baisseront que dans 5 ans. Pour le lotissement des Blés d'Or l'annuité est de 170 000 euros pour 100 000 euros de rentrée d'argent. Autre point qu'il souhaite aborder, à savoir les frais d'action en justice qui s'élèvent à près de 20 000 euros sur une durée de 3 ans. Outre le coût pour la commune il trouve que cela bloque les actions en cours à savoir la zone de la Bruche. Sur le budget primitif 2015 il constate que l'ensemble des investissements des 3 années à venir sont intégrés et qu'ils ne concernent que la gestion courante ou obligatoire et non des investissements pour l'avenir du village. Avec un an de trésorerie confortable, il estime que nous pourrions prendre des décisions pour l'avenir notamment sur des infrastructures dans l'intérêt des habitants et qui, de plus, auraient un effet sur la vie des entreprises locales et par la-même sur la conservation des emplois. Pour finir, il trouve que le budget primitif 2015 de la commune manque d'ambition alors que nous avons les moyens de faire plus.

Jean MANSOURI, en réponse, intervient à son tour. Il explique qu'il y a 270 000 euros de charges d'emprunt pour le budget communal. L'emprunt des « Blés d'or » a été prévu sur l'avenir afin de dégager ultérieurement des rentrées d'argent. Les frais financiers sont de 115 000 euros. Les charges d'avocat et frais de justice sont importants mais on arrive au bout du jugement, le jugement sera rendu dans quelques semaines. On touchera forcément des indemnités à la fin du procès quel montant ? On ne sait pas mais cela ne sera pas zéro. La présence d'une trésorerie pléthorique ne signifie pas que l'on ne fait rien pour l'avenir. Jean MANSOURI fait remarquer à Jean-Jacques ROSAYE : « lors de la réunion de travail nous avons élaboré ensemble un budget pluriannuel pour faire face aux charges et garder une bonne maîtrise de notre budget ».

Jean MANSOURI souligne également que les dotations de l'Etat seront de moins en moins importantes dans les années à venir. Il faut éviter des investissements qui impliquent de nouvelles charges de fonctionnement.

Le plan prévisionnel, que nous avons élaboré, va de l'avant notamment sur :

- la création d'aires de jeux cette année pour un montant de 30 000 euros,
- les aménagements à faire par rapport aux contraintes de l'accessibilité sur 3 ans sachant qu'il y a, en général, de plus en plus de handicaps du fait de la population vieillissante,
- le nouveau bâtiment de stockage,
- la réhabilitation de logement,
- la mise aux normes du restaurant scolaire et de la salle des fêtes,

- l'acquisition d'immeubles de rapport car il faut trouver de nouvelles ressources autres que des taxes et des dotations.
- le lotissement des Champs Ramés dont le dossier est en cours.

Sans compter les « provisions » pour investissements (cf : programme 2015-2017)

Tout cela apporte des services à la population.

Nous ne pouvons pas faire tout d'un coup. C'est pour cela que nous avons élaboré un budget prévisionnel sur 3 ans pour que la trésorerie soit utilisée et pouvoir rééquilibrer au besoin.

Catherine LOUIS intervient également pour nous annoncer que le CCAS donne une subvention de 500 euros pour les aires de jeux et 200 euros pour les NAP.

Sur décision unanime du Conseil Municipal, les budgets sont votés chapitre par chapitre, par votes successifs.

Budgets votés en équilibre, sans augmentation d'impôts en tous domaines.

### **COMMUNE**

La section d'exploitation s'équilibre à 3 099 403,06 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 039 000 €

Le budget est voté à l'unanimité

### **SERVICE DES EAUX**

La section d'exploitation s'équilibre à 201 324,77€

La section d'investissement s'équilibre à 370 380,68 €

Le budget est voté à l'unanimité

### **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

La section d'exploitation s'équilibre à 244 630,01 €

La section d'investissement s'équilibre à 124 100 €

Le budget de l'assainissement est voté à l'unanimité.

### **EXPLOITATION FORESTIERE**

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 250 795,27 €

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 450 795,27 €

La section d'investissement s'équilibre à 84 000 €

Le budget Exploitation forestière est voté à l'unanimité.

### **LOTISSEMENT CHAMPS RAMES**

La section d'exploitation s'équilibre à 380 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 190 000 €

Jean MANSOURI nous commente le budget en détail et nous explique qu'il faut faire le transfert du terrain de la commune au budget annexe à savoir 53 000 € (7 130 m<sup>2</sup> soit 7.32 m<sup>2</sup>). La commune verse une subvention de 190 000 euros au budget annexe. Le démarrage devrait être possible en fin d'année.

Le budget Lotissement Champs Ramés est voté à l'unanimité.

### **Création d'un budget annexe régi par l'instruction budgétaire et comptable M 14 et assujetti de plein droit à la TVA**

Jean MANSOURI explique le pourquoi de la création d'un budget annexe, c'est un moyen pour nous de pouvoir récupérer la TVA. Il marque la transparence de l'opération. Le budget va encore évoluer et des délibérations modificatives vont être nécessaires durant l'année.

Le conseil décide à l'unanimité la création du budget annexe « Lotissement Champs Ramés »

### **Budget communal : Lotissement « LES BLES D'OR » : Amortissements**

Jean MANSOURI nous explique que la dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations. La dotation aux amortissements traduit notamment la dépréciation des biens. Cette dépréciation se produit en raison de leur usure ou simplement en raison du fait que les techniques ayant fortement évolué, le matériel devient obsolète et perd donc de la valeur. Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, comme les terrains par exemple, et ne sont donc pas amortissables. La dotation aux amortissements constitue une charge non décaissée qu'on ajoute au résultat net pour calculer la capacité d'autofinancement.

Appliquer la dotation est un principe de prudence, neutre en termes de trésorerie, qui permet la prise en compte forfaitaire d'amortissements des biens au fil des années.

Jean MANSOURI nous explique qu'il est possible de doter les amortissements sur une durée située entre 20 et 50 ans ; sur 50 ans ce serait de l'ordre de 40 à 45 000 euros.

Le conseil municipal décide du report de ce point sur la prochaine commission des finances et des affaires économiques afin d'analyser ce qui serait le plus avantageux.

### **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de secours du secteur de Remiremont (SIVUIS)**

Fiscalisation ou non de la contribution au SIVUIS

Le Conseil rejette à l'unanimité la proposition de fiscalisation et vote la redevance à l'unanimité.

### **Indexation du loyer de chasse**

Bail de chasse passé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 pour une durée de 9 ans

Loyer 2015 = loyer initial x coefficient d'indexation communiqué par l'ONF

$$3\ 000\ € \times 1,106 = 3\ 318\ €$$

Le conseil vote à l'unanimité le montant du loyer ci-dessus

### **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport n'est pas encore contrôlé par l'Agence de l'Eau. Il est donc reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

## **Admission en non-valeur de titres**

Madame le receveur municipal a transmis la liste des titres irrécouvrables du budget du service des eaux et du budget du service de l'assainissement suite à décision de la commission de surendettement.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce sur l'admission en non-valeur de ces titres.

Budget du service des eaux : 306.00 € article 6542 « créances éteintes ».

Budget du service de l'assainissement : 650.44 € article 6542 « créances éteintes ».

## **Répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.**

Le calcul de la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaire et maternelle accueillant des enfants de plusieurs communes est, d'une part, révisable chaque année par application du taux de l'inflation officiellement reconnu par le Gouvernement, et d'autre part, réajustable tous les trois ans, lorsque les résultats du Compte Administratif sont connus.

Le dernier réajustement datant de l'exercice 2011, il convient de revoir les contributions.

Dans son courrier du 25 février 2015, Monsieur le Maire de Remiremont indique que les dépenses enregistrées au compte administratif 2014 font ressortir la somme de 55 561,68 € pour 604 élèves scolarisés soit une contribution des communes de

$$\frac{55\,561,68}{604} = 91,99 \text{ €}$$

604

Contribution applicable à compter de l'année scolaire 2015/2016

Mme la Secrétaire générale rappelle que 10 enfants de la commune vont à l'extérieur et que 7 enfants de l'extérieur viennent à Dommartin les Remiremont.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation à 91,99 € par enfant.

## **3. Gestion et entretien du patrimoine**

### **Concession d'occupation de terrain en forêt communale**

Aux termes d'un acte administratif établi par l'O.N.F. en date du 2 mars 2006, Monsieur Le Président de la Société de Chasse a été autorisé à bénéficier d'une concession d'occupation de terrain en forêt communale de DOMMARTIN-LES-REMIREMONT, parcelle forestière 13, lieudit « Moyémont » sur laquelle est implanté un chalet

Renouvellement de cette concession aux conditions suivantes :

- bénéficiaire : Société de chasse de Dommartin
- durée : 9 ans à compter du 2 mars 2015
- frais afférents à l'instruction du dossier à la charge du concessionnaire
- Tarifs : Concession consentie à titre gratuit.

Le conseil vote à l'unanimité les conditions à appliquer et autorise la signature de l'acte administratif correspondant.

## **Travaux de revêtement intérieur du réservoir d'eau potable de la Grande Goutte et de la Croisette Travaux d'étanchéité de la voute du réservoir d'eau potable de la Croisette**

### **Demande de subvention.**

A la demande de Mr le Maire, Mr Herquel consultant a rédigé le diagnostic et le projet de travaux de revêtement intérieur des réservoirs d'eau potable de la Grande Goutte et la Croisette et de réfection de la voute du réservoir de la Croisette.

Le coût des travaux est estimé à environ 126 000 € H.T.

Subvention escomptée du Conseil Départemental à 28 % du montant HT soit environ 35 280 €

Ces travaux seront financés par les subventions, les fonds libres et seront réalisés au cours du 2<sup>o</sup> semestre 2015 dès l'accord des subventions.

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des priorités départementales

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 du Budget du service des Eaux, Opération 133 article 2315 « Travaux réseaux, station et réservoirs ».

Le conseil vote à l'unanimité la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

### **Vente de terrains communaux**

Terrain situé entre le lotissement « les Blés d'Or » et les propriétés de Mr et Mme ZAUG et de Mr et Mme TESSARO.

Le 10 Juillet 2014, il a été procédé à un débat contradictoire entre Mr. ZAUG Dominique, le Cabinet DEMANGE, géomètre et Mr le Maire en vue de procéder au bornage des parcelles AD 162 et 164 appartenant à Mr. ZAUG. Il a été constaté que la fondation de la murette de séparation déborde sur l'ensemble des parcelles communales, AD 331-330 329 328 et 327.

Dans leur courrier du 22 Juillet de Mr et Mme ZAUG précisent :

« Comme suite à la réunion de bornage de nos parcelles **AD 162** et **AD 164** du 10/07/2014, et conformément à votre proposition de réaligement du mur existant et des bornes limitrophes avec les Blés d'or avec la parcelle **AD 164**, nous avons fait évaluer la surface à réaligner.

Celle-ci représente 9 mètres carrés répartis sur une distance de 51 mètres et concernant les parcelles AD 327 P, AD 328 p, AD 329 p, AD 330 p, et AD 331p.

Nous sollicitons donc auprès de la commune, la possibilité de rachat pour la somme de 350 euros (trois cent cinquante) de cette surface et de convenir qu'à la suite le mur représentera la nouvelle limite de propriété, sachant qu'il sera intégralement sur notre parcelle et non mitoyen. »

Par délibération du 11 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de reporter sa décision, l'objectif étant de résoudre également le problème d'alignement avec Mr Tessaro.

Mr TESSARO Bruno a chargé, le 23 janvier 2015, le Cabinet Demange, géomètre, de procéder au bornage entre sa propriété et le lotissement « Les Blés d'Or ».

Madame Catherine LOUIS demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces régularisations de limites de propriétés à savoir :

**- la vente de 9 m<sup>2</sup>** de terrain provenant des parcelles communales cadastrées section AD 327, AD 328, AD 329, AD 330 et AD 331 au prix net de 350 € à Mr et Mme ZAUG, domiciliés 480 rue de la Poirie à Dommartin-lès-Remiremont.

Ainsi le mur représentera la nouvelle limite de propriété et ne sera pas mitoyen.



- **la vente de 3 m<sup>2</sup>** de terrain provenant des parcelles communales cadastrées section AD 325, AD 326, AD 327 au prix net de 117 € à Mr et Mme Bruno TESSARO, domiciliés 496 rue de la Poirie à Dommartin-lès-Remiremont.

Ainsi la clôture représentera la nouvelle limite de propriété et ne sera pas mitoyenne.

- **de faire établir les actes** auprès de Maître Marie PEIFFER, Notaire à Remiremont, en incluant dans l'acte les réserves suivantes :

- *Si du fait de déplacer la limite, la distance réglementaire d'implantation des abris de jardin n'est plus aux normes, il n'y aura pas de recours possible contre la Commune. Les positionnements des abris de jardin ne seront pas remis en cause.*
- *Une servitude de surplomb sera mise en place suite à ces deux ventes.*

- **d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents** à intervenir, étant précisé que les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront respectivement à la charge de Mr. et Mme Dominique ZAUG et Mr et Mme Bruno TESSARO.

Le conseil se prononce à l'unanimité sur les régularisations de limites de propriétés.

Le conseil se prononce à l'unanimité sur l'établissement des actes pour les régularisations de limites de propriétés.

## **Forêt communale**

Etat d'assiette des ventes de bois pour 2015 : Modification : retrait de la vente de la parcelle 51

Par délibération du 18 décembre 2014 le Conseil Municipal a décidé d'asseoir les coupes dans la forêt communale telles qu'elles sont définies par l'ONF.

Considérant le volume important d'arbres cassés ou tombés suite aux fortes chutes de neige, la Commune propose de retirer une parcelle de l'état d'assiettes de 2015.

Le conseil vote à l'unanimité pour le retrait de la vente de la parcelle 51.

Bruno DERVAUX nous explique qu'il s'est rendu à la vente des coupes jeudi matin à Gérardmer. Sur les 4 lots que nous avons présentés, il n'y a qu'un lot vendu soit 440 m<sup>2</sup> pour 19 900 €.

## **4. Sport Loisirs Culture et Tourisme**

### **Conseil Municipal des Enfants**

Mr Régis MOREAU rappelle les différentes manifestations organisées par le Conseil municipal des Enfants :

Le 7 mars => La Boom a rencontré un franc succès, la vente de boissons et de gâteaux a rapporté 119 euros.

Le 28 mars => Le nettoyage de printemps : 5 groupes ont été constitués pour nettoyer la voie verte, la rue de pont, la rue de Franould, etc.... Il a été collecté 2 containers de 660 litres de déchets et 300 litres de verre. La forêt est relativement propre, le point noir est le « chalet vert ». Tiffany DE SANTA rappelle également que Couleurs Récré a mis en place un système de collecte des vieux papiers et des cartons sous le préau derrière la Mairie.

Le 24 avril => Préparation de la cérémonie du 8 mai et de la sortie vélo roller

Le 25 avril à 11h : cérémonie de remise des récompenses aux gagnants du concours des maisons illuminées.

Le 10 mai à 10 heures => sortie vélo roller

Un pique-nique sera organisé au chalet vert pour la fin de l'année

A la rentrée, il serait bien d'organiser une visite au Conseil Départemental

## **Printemps des Artistes du 18 au 26 avril**

L'exposition aura lieu du 19 au 26 avril et débutera le samedi 18 avril par un vernissage sur invitation.

Les affiches ont été réalisées et mises en place.

20 artistes sont inscrits. Certains sont spécialisés dans les arts plastiques, d'autres sont peintres, sculpteurs ou encore photographes.

Un chapiteau va être installé à l'école élémentaire pour le vernissage. Il a été gracieusement prêté par l'association MJC.

Anne-Claire CAUSIN remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet.

## **5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires**

### **Affaires Scolaires**

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 27 février 2015 de l'Ecole Elémentaire

- Activités pédagogiques au sein de l'école :
  - Piscine : En ce qui concerne les séances de piscine pour la rentrée 2015/2016 , il a été demandé à la Commune de prévoir dès maintenant le renouvellement de la demande de maîtres-nageurs à cause du planning chargé de ceux-ci.
  - Printemps des poètes : Le 13 mars a eu lieu le printemps des poètes, en partenariat avec l'école élémentaire, la médiathèque et Monsieur Richard Rognet. Une cinquantaine d'enfants ont participé à cette soirée qui a été un succès.
- Mr LEFEVRE remercie la municipalité pour l'équipement informatique et photocopieur. Une remarque des enseignants a été faite par rapport à la disposition des tables dans la salle informatique, qui n'est pas utilisée à son maximum avec les écoles par rapport à ce défaut. Après concertation sur ce sujet, nous avons répondu que les modifications ne pouvaient être envisagées que lors d'un réaménagement complet de la salle. Suite à notre demande, le planning d'utilisation de la salle informatique par l'école élémentaire nous a été fourni par M. Lefebvre directeur d'école et classé en Mairie.
- Effectif de la rentrée scolaire 2015 : 27 CP - 22 CE1 - 16 CE2 - 23 CM1 et 23 CM2 soit 111 enfants. Le gros groupe de 29 CM2 qui partent en 6° est compensé par l'arrivée des 27 CP. Nous avons eu connaissance que les élèves de Vecoux pour lesquels il y a suppression de classe, ne viendraient pas à Dommartin à la prochaine rentrée, les familles ont choisi Révillon.

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 20 mars 2015 de l'Ecole Maternelle

- Activités pédagogiques au sein de l'école :
  - Sortie du 9 avril : Cinéma à Epinal
  - Le mardi 19 Mai : Couleurs Récré organise et finance la venue des ateliers d'athlétisme à l'école par Kid Stadium
  - Le 17 mai : participation au concours des épouvantails en partenariat avec l'Association Familiale et la MJC
  - Sortie du 4 juin en train au cinéma d'Epinal et retour en bus. Il est prévu le pique-nique à l'école.
  - Il est prévu également une rencontre USEP comme chaque année en accueillant d'autres classes pour participer à des ateliers sportifs autour de l'école.
  - Le 27 Juin spectacle Kermesse en début d'après-midi.
- Effectif de la rentrée scolaire 2015 : 7 TPS - 20 PS - 19 MS - 20 GS soit 66 enfants

En fin de réunion, les parents d'élèves ont posé les questions suivantes :

- Temps trop court pour la pause de midi ainsi que le décalage des horaires entre la maternelle et l'élémentaire.

- Les représentants des parents d'élèves souhaitent un réajustement des horaires.
- Ils prendront contact avec l'Inspecteur de l'Education Nationale pour demander l'autorisation de faire passer une proposition d'horaires dans les cahiers de liaison des enfants, afin de recueillir les avis des parents.

Il fut abordé également la question de la sécurité sur le parking de l'école, non-respect du sens interdit, vitesse excessive sur le parking. Les enseignants proposent de mettre en place en fin d'année, un projet de sensibilisation des enfants sur le thème de la sécurité routière et plus particulièrement aux abords de l'école.

## **Affaires Périscolaires - NAP**

Les NAP prennent un rythme de croisière. Il y a 24 enfants qui ont visité la maison du patrimoine et ils ont été enchantés. Les élèves du CM2 vont s'y rendre le 8 avril et visiteront également l'église où doivent être raccrochés les dernières stations du Chemin de Croix restaurés récemment. Merci à Monsieur Georges DANY d'y consacrer son temps.

Le groupe des petits et des moyens ont participé au Champs Golot mardi 31 mars à Remiremont. Le groupe des moyens a fini 20<sup>ème</sup> et le groupe des petits a fini 14<sup>ème</sup>, ils ont reçu des lots notamment jeux de société éducatifs et livres ainsi qu'une invitation à participer à une séance de cinéma à Remiremont le mercredi 8 avril. Nous remercions plus particulièrement Mesdames RUCH et LHOTE pour leur investissement bénévole chaque mercredi et leur bonne humeur.

Les NAP sont orientés sur des actions de bricolage, de jeux et de motricité (schéma corporel, relaxation, step, etc...)

La session de Pâques commence à se préparer  
Il est demandé à la municipalité un coin jardin.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **1. Communauté de Communes de la Portes des Hautes Vosges (CCPHV)**

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 24 février et du 17 mars 2015

Prochaine réunion du Conseil Communautaire le lundi 13 avril à Vecoux

#### D - Modifications statutaires :

Mme Catherine LOUIS, Première Adjointe donne connaissance au Conseil Municipal de la copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 17/03/2015, relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.

Les modifications statutaires sont les suivantes :

#### **AJOUT :**

«2/ *COMPETENCES OPTIONNELLES :*

- *Autres compétences :*

*Déploiement de la fibre optique à l'abonné*

7/ *PRESTATIONS DE SERVICE :*

- *Mutualisation et assistance techniques aux communes :*

*Un service urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes en matière de délivrance de ces autorisations à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.*

*Elle pourra également assurer ces prestations de services pour le compte d'une collectivité locale non membre : SAINT-AME, LE MENIL, FRESSE-SUR-MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, RUPT-SUR-MOSELLE et LE THILLOT*

*Dans ce cas, elles donneront lieu à une facturation spécifique et à l'établissement d'un budget annexe. »*

Ultérieurement, et une fois que le Conseil Communautaire se sera prononcé sur les futures orientations de la Communauté de Communes, ses statuts seront modifiés et l'intérêt communautaire défini.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur les modifications statutaires ci-dessus.

Jean-Jacques ROSAYE demande à Catherine LOUIS ce qui rentre dans le budget annexe ? Elle répond que ce sont les prestations de services demandées par les autres communes qui n'ont pas adhéré et que pour l'instant il n'y aura pas de budget annexe.

Catherine LOUIS précise que la commune de SAINT AME a formulé sa demande de rattachement mais que lors du vote il n'y avait pas de représentant de SAINT AME donc il n'y a pas eu de délibération. En sachant que SAINT NABORD et ELOYES sont plutôt contre ce rattachement. Elle nous précise également que les travaux de l'aire de camping-car vont commencer début de semaine prochaine

Le conseil vote à l'unanimité pour la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges. En sachant que les statuts seront revus complètement ultérieurement.

## **2. Syndicats intercommunaux**

### **Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)**

Demandes d'adhésion du SIA La Bresse-Cornimont.

Communication du rapport d'activités

Compte rendu de la réunion du 5 février 2015

Il n'y a pas de représentant.

Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion précitée et adopte le rapport d'activités présenté.

### **Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)**

Compte rendu de la réunion du 3 mars 2015 portant sur le vote du budget.

### **Syndicat Mixte Voie Verte des Hautes Vosges : Modifications statutaires**

Le Président propose les modifications des statuts suivantes :

S'agissant du siège :

#### Article 3- Proposition

« Son siège social est fixé à Le Ménil, le courrier est adressé au bureau administratif »

S'agissant du nombre de vice-président :

#### Article 7 - Proposition -

« Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil Syndical élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président et d'un nombre de vice-président n'excédant pas 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant sans excéder 15 vices présidents ».

Le conseil vote à l'unanimité pour les modifications statutaires.

### **Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (SMIC)**

Compte rendu de la réunion du 3 février 2015

La Commune de HOUECOURT a demandé son adhésion au SMIC des Vosges. Avec cette Commune, le SMIC compterait 523 adhérents (461 Communes et 62 groupements de communes)

Le conseil vote à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de HOUECOURT.

### **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine (SIVOM)**

Compte rendu des réunions du 18 mars et du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le 18 mars => Le débat d'orientations budgétaires :

Service Epuration : Résultat du compte ..... + 335 572,25 €

Service Scolaire : Résultat du compte ..... + 133 673,10 €

Le service épuration 2014 est en baisse mais reste d'un niveau important.

Cette somme de 335 572,25 sera affectée au titre du budget 2015 et permettra d'autofinancer les travaux à venir et surtout de ne pas augmenter la participation globale des Communes.

Le service scolaire, le résultat est en hausse, ce qui permettra de construire un budget intégrant une prévision de dépenses de personnel nécessaire au remplacement futur de la secrétaire de manière à travailler en binôme quelques mois et la prise en charge de la gestion de l'extension du gymnase du Tertre.

Le 1<sup>er</sup> avril => L'approbation du compte rendu de la réunion précédente et le vote du CA exercice 2014 :  
Le CA principal est en équilibre permanent avec 44 152,05 € de dépenses et de recettes  
Le compte annexe pour le service d'épuration dégage un excédent de 335 572,25  
Le compte annexe pour le service scolaire présente un excédent de 133 673,10

Vote du BP 2015

Budget principal : Inscription identique à l'an dernier d'un montant de 49 550 € en dépenses et recettes

Budget service d'épuration : inscriptions budgétaires relatives à la gestion de la station  
le service d'investissement s'équilibre en D et R pour la somme de 366 940,21  
le service de fonctionnement ..... 986 912,06

Budget service scolaire :

Service de l'investissement s'équilibre en D et R pour : 5 381,36  
service de fonctionnement ..... 453 880,00 en tenant compte  
de l'excédent de 129 035,74 affecté au Budget 2015 pour permettre d'absorber les  
charges nouvelles liées à l'extension du Gymnase du Tertre, sans avoir à augmenter  
les participations syndicales des Communes qui rapportent dans les caisses du  
SIVOM 324 844,25 €.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Motion de soutien à la gare TGV/TER Lorraine de Vandières**

Monsieur Jean MANSOURI fait part aux membres du Conseil municipal de l'importance de soutenir la réalisation rapide de la gare d'interconnexion de VANDIÈRES qui permettrait une liaison directe entre le réseau TER Lorrain et le TGV Est Européen.

Il s'agit d'un aménagement harmonieux et écologique du territoire et un investissement nécessaire au désenclavement des Vosges et du Sud de la Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité SOUTIENT la gare TGV Lorraine voyageurs de VANDIÈRES.

**Course cycliste « E TREVAIE LAS CH'MIS »** organisée par l'Espoir cycliste stéphanois le dimanche 19 avril 2015 de 12h à 18 h.

Il n'y a pas de subvention accordée pour cette manifestation c'est pour cela que la municipalité veut bien aider (matériel, aide pour des barrières, etc...)

**Marche gourmande et jeux à poney** organisés par l'association des Cavaliers de la Licorne le dimanche 26 avril 2015, en partenariat avec l'association "Anaïs contre la leucémie », au départ et sur le terrain de La Bruche, afin de récolter des fonds pour aménager une chambre de répit pour les enfants malades et leur famille à l'hôpital de Nancy.

**Rapport sur le SICOVAD** réunion le 31 mars. Vote du budget et des comptes administratifs.

La taxe ne va pas augmenter en 2015. Une campagne de sensibilisation sur le tri va être lancée pour permettre la réalisation d'économie car l'incinération est en augmentation.

Les travaux d'aménagement du centre de tri de la Couare (soit 700 000 euros) sont bientôt terminés.

Des changements de tournée vont avoir lieu au niveau de 43 communes dont 9 qui seraient déjà impactées. A Dommartin, les changements de collecte débiteront début 2016 et concerneront le ramassage des sacs jaunes (le vendredi matin au lieu du vendredi après-midi actuellement).

Les objets encombrants seront encore ramassés au porte à porte le mardi 3 novembre 2015 comme prévu. Changement en 2016 : il faudra prendre rendez-vous par téléphone individuellement pour l'enlèvement d'objets encombrants, il n'y aura plus de passage annuel programmé.

**LE CLUB VOSGIEN** a présenté une demande de création de nouveaux sentiers pour aller à la Vierge du May. Une nouvelle carte sera éditée avec les chemins existants.

**CHEMIN DE CROIX EN L'ÉGLISE SAINT LAURENT** : La restauration de 5 stations du Chemin de Croix est terminée. Les tableaux sont de retour dans l'église où ils seront remis en place par les Services Techniques avec l'aide de Mr Georges DANY très prochainement.

L'atelier de restauration a repris les 5 derniers tableaux à restaurer.

La souscription sollicitée avec l'aide de la Fondation du Patrimoine de Lorraine est toujours d'actualité. Les renseignements nécessaires sont en ligne sur le site internet de la Commune ou à l'accueil de la mairie.

**Date de la future réunion de Conseil Municipal : Jeudi 21 mai 2015**

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 9 avril 2015

La Secrétaire ,  
Mme Laetitia HERROUIN